			Ce.	rfa	ACCORD PREALABLE POUR LE TRANSFERT D'ARMES A FEU ET DE MUNITIONS (art. 11 [4] de la directive n° 91/477/CEE et art. 10 [4] de la directive n° 93/15/CEE) arrêté du 25 mai 1999				
		N° 11290*01 1. Etat membre d'expédition :					2. Etat membre de destination : FRANCE		
	EDITE	3. Expéditeur :					4. Destinataire :		
	3. EXPEDITEUR	☐ particulier ☐ armurier					□ particulier □ armurier		
		Nom ou raison sociale					Nom ou raison sociale		
		Prénom					Prénom		
		Lieu et date de naissance					Lieu et date de naissance		
		Adresse ou siège social					Nationalité		
	VIRE						Adresse ou siège social		
	2. DESTINATAIRE						N° téléphone		
	ESTI	N° té	N° téléphone				N° fax		
	2. D						Adresse de livraison		
		N° fax					Addresse de IIvidison		
		5. Armes, munitions et leurs éléments :					A		
	į ·					1	Armes ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre □ oui noi		
			gorie C.E.	Туре	Marque / Modèle	Calibre	Autres caractéristiques	CIP O/N	Nombre
	DITION								
	(PED)								
	D'EX								
	1. PAYS D'EXPEI								
	1. P								
		6. Demandeur de l'accord :					7. Accord préalable de l'Etat membre de destination :		
		Nom, prénom ou raison sociale							
	JR:	Adresse							
	E POI								
	AIR	Date							
	EXEMPLAIRE POUR :	Signature							
	EX								
		Cachet							